

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	08/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Désignation de représentants - SIVOM Bérange Cadoule Salaison

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur Raymond HAREL présente l'affaire ;

En application de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au SIVOM « Bérange Cadoule et Salaison », qui regroupe 16 communes et pour lequel notre commune est adhérente pour l'exercice des compétences à la carte suivantes :

- Confection et fourniture de repas pour les restaurants scolaires et accueils de loisirs (11 communes adhérentes),
- Organisation et gestion de la résidence pour personnes âgées, dénommée « EHPAD la Farigoule » (5 communes adhérentes).

Conformément aux statuts de ce syndicat intercommunal, la commune est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Il est fait appel à candidatures.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et compte de la présentation d'une seule candidature par poste, sont désignés avec prise d'effet immédiate et sans vote :

- Délégués titulaires (2 postes) : Mme Ghislaine BONNEFILLE et Mme Maud DUPUIS,
- Délégué suppléant (1 poste) : M. Guy LAURET.


Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.